Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_35-DE

POULDERGAT
POULDREGAD

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Extrait du registre
des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Etaient présents :

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. PICHAVANT Michel, M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE, Mme Karine ALIOUANE, M. André LE COZ, Mme Catherine LAMOUR,

Absents ou excusés : Mme Katell CHANTREAU, M. Rafael GUIAVARC'H, Mme Elisabeth BIKOND-NKOMA, M. Guillaume TAHON, M. Philippe CORNEC

Pouvoirs : Mme Katell CHANTREAU donne pouvoir à Mme Jeannine LOZAC'HMEUR

Secrétaire de séance : Mme Karine ALIOUANE

Date de la convocation : 13 décembre 2025

DCM 2025-35 : Décision Modificative n°1 du budget communal

Rapporteur : Ronan KERVAREC

Une décision modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés.

De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires. Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Principal telle que présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_35-DE

Section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
011	60632	Fournitures de petit équipement	10 700.00 €	-2 500.00€	8 200.00 €
011	6068	Autres matières et fourniture	19 261.00 €	-1000.00 €	18 261.00 €
014	7391118	Restitution dégrèvement	0,00 €	+999,16 €	999.16 €
014	739211	Attribution de compensation	20 000,00 €	+29 000,00 €	49 000,00 €
Total dépenses				+ 26 499.16 €	

La première modification concerne **le chapitre 011 – Charges à caractère générale.**

Il s'agit de retirer la somme de -2 500.00 € du compte Fourniture petit équipement et -1 000.00 € au compte Autres matières et fourniture. **Ces sommes retirées contribuent à la constitution du crédit de dépenses d'investissement** pour l'achat de **mobilier pour Ti Flap** d'une part, et de **projecteurs de décoration de Noël** d'autre part. En effet, ces dépenses identifiées en BP comme dépenses de fonctionnement correspondent davantage à des dépenses d'investissement. Une proposition est faite dans cette même décision modificative en section investissement pour rétablir la bonne qualification de cette dépense.

Les modifications suivantes concernent **le chapitre 014 – Atténuation de produits**.

Il s'agit d'abord de **créditer la ligne dégrèvement des taxes directes locales** : taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti, taxe d'habitation. En effet, depuis 1987, la commune de Pouldergat applique un certain nombre de dégrèvement de ces taxes pour des catégories de population ou d'activité. Le montant de ce dégrèvement est fluctuant d'année en année. En 2023, il s'élevait à 1 074,00 €, en 2024 à 0.00 €. Pour 2025, il n'était prévu aucun crédit. Dans l'incertitude du montant définitif de cette dépense pour 2025, il est proposé de prévoir un montant de 999.16 € pour cette dépense.

La deuxième proposition de modification de dépenses de fonctionnement concerne **les attributions de compensation** dont le montant est décidé chaque année par Douarnenez Communauté et ses communes membres par le biais de la CLECT. Le montant de la dépense d'attribution de compensation de la Commune de Pouldergat à Douarnenez Communauté en 2025 vient d'être arrêté à environ 49 000,00 €. Or le budget prévisionnel prévoyait un crédit de 20 000,00 €. Il est donc proposé d'ajouter 29 000,00 €.

Le projet est donc **d'augmenter de + 26 499.16 € les dépenses de fonctionnement** du budget 2025 de la commune de Pouldergat.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_35-DE

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
002	002	Résultat d'exploitation reporté	28 000,00 €	+499,16 €	28 499,16 €
75	75738	Subventions - Autres	0,00 €	+26 000.00 €	26 000,00 €
Total recettes				+ 26 499,16 €	

La proposition de modification des recettes de fonctionnement concerne 2 chapitres.

Comme suite à **la dissolution du SIMIF** et au **partage entre les membres des résultats et des actifs et passifs** selon le pourcentage de répartition du montant des cotisations 2022 (arrêté préfectoral du 8/10/2024), il a été procédé aux écritures d'apport dans les comptes de la commune de Pouldergat. Ainsi, la commune doit intégrer la somme de +499,16 € au **chapitre 002-Résultat d'exploitation reporté.**

Au **chapitre 75 – Autres produits de gestion courante**, il est proposé d'ajouter le montant de 26 000,00 € correspondant à une subvention omise dans le BP 2025, à savoir la **subvention européenne LEADER,** attribuée pour co-financer la première année de dépenses de fonctionnement du nouvel équipement communal Ti Flap (frais de personnel et programmation).

Le projet est donc **d'augmenter de 26 499,16 € les recettes de fonctionnement** du budget 2025 de la commune de Pouldergat.

Section d'investissement :

Dépenses :

Opération	Chapitre	Article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
100 – Acquisition de matériel	21	2184	0,00 €	+2 601.00 €	2 601.00 €
100 – Acquisition de matériel	21	2188	1 500,00 €	+1 612.00 €	3 112.00€
101 – Travaux bâtiments	20	203	0,00 €	+6 000,38 €	6 000,38 €
101 – Travaux bâtiments	23	231	205 000,00 €	-2 613.00 €	202 387,00 €

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_35-DE

94 – Aménagement du bourg	21	2111	20 787.51 €	+87 779.00 €	108 566.51 €
94 – Aménagement du bourg	21	212	0.00 €	+40 000.00 €	+40 000,00 €
94 – Aménagement du bourg	21	2188	0.00 €	+ 5000.00 €	+ 5 000.00 €
94 – Aménagement du bourg	23	231	140 000.00 €	-140 000.00 €	0.00 €
Total dépenses				+379.38 €	

La modification concerne 3 opérations.

A **l'opération 100 – Acquisition de matériel**, il est proposé d'ajouter une ligne Matériel de bureau et mobilier d'un montant de 2 601.00 € pour couvrir la dépense d'**achat de mobilier de Ti Flap**. Cette dépense était bien identifiée dans le budget primitif 2025 mais classée en dépenses de fonctionnement.

Dans cette même opération 100 – Acquisition de matériel, il est proposé d'ajouter un crédit de 1 612.00 € à la ligne Autres mobilisation corporelles déjà créditée de 1 500,00 dans le budget primitif 2025. En effet la dépense **d'acquisition d'une nouvelle armoire chauffante** est un peu plus importante que prévue (+156,00€) et, à cela est ajoutée la dépense **d'achat des projecteurs de Noël** (1 455.00 €).

La deuxième opération concernée est **l'opération 101 – Travaux de bâtiments**. En 2025, 2 bâtiments sont concernés par cette opération : l'église et la Maison des jeunes.

Concernant **la Maison des jeunes**, des frais n'avaient pas été identifiés au moment du BP 2025, à savoir **les frais d'études préalables** (étude de sol, relevé topographique, études d'infiltration des eaux pluviales). Ces frais sont estimés à hauteur de 6 000,38 €. Il s'agit de les intégrer au compte 203.

Concernant **l'église**, l'une des interventions identifiées au BP 2025, était **la réparation des moteurs de cloches.** Après vérification, il s'agit en réalité d'une **dépense d'entretien, à comptabiliser en dépenses de fonctionnement.** Cette dépense s'élève à 2 613.00 €. Il est donc proposé de retirer ce crédit du compte 231. Les crédits prévus en dépenses d'entretien étant suffisants pour couvrir cette charge, il n'est pas nécessaire de modifier la section fonctionnement dans ce sens.

Enfin la dernière modification concerne **l'opération 94 – Aménagement du bourg**. Pour rappel, trois projets de travaux sont compris dans cette opération : **l'acquisition et la démolition de bâtiments rue Saint Ergat** en vue de construire des logements sociaux ; **l'aménagement paysager du bourg** (théâtre de verdure, terrain de pétanque, jardin de l'église et jardin de la mairie) ; et **la construction de Ti Flap.**

Un crédit de 160 787.51 € avait été voté lors du BP 2025 pour poursuivre ces travaux. **Les travaux étant terminés au cours de l'année 2025** pour un montant total d'environ 127 500.00 €, il est proposé de diminuer les crédits ouverts pour cette opération de -7 221.00 € pour atteindre un montant total de 153 566.51 €. Il est proposé de ventiler ces crédits sur les comptes d'immobilisations corporelles (comptes 21) et de mettre le compte immobilisations corporelles en cours (compte 231) à 0 €.

Le projet est donc **d'augmenter de 379.38 € les dépenses d'investissement** du budget 2025.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_35-DE

Recettes :

Opération	Chapitre	Article	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
OPNI – 001 -Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	001		278 815,14 €	+209,38 €	279 024,52 €
107 - Stade	13	1323	8 000.00 €	+3 000.00 €	11 000.00 €
94 – Aménagement du bourg	13	1321	16 306.40 €	-3 030.00€	13 276,40 €
94 – Aménagement du bourg	13	1322	120 000.00 €	+1 200 €	121 200.00 €
94 – Aménagement du bourg	13	1323	0.00 €	+4 000.00 €	4 000,00 €
113 - Cimetière	13	1323	5 000.00 €	-5 000.00 €	0.00 €
Total recettes				+ 379.38 €	

Comme suite à la **dissolution du SIMIF** et au **partage entre les membres des résultats et des actifs** et passifs selon le pourcentage de répartition du montant des cotisations 2022 (arrêté préfectoral du 8/10/2024), il a été procédé aux écritures d'apport dans les comptes de la commune de Pouldergat. Ainsi, la commune doit intégrer la somme de +209,38 € au **chapitre 001-Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.**

Par ailleurs, depuis le vote du budget primitif 2025, plusieurs informations sur le montant de subventions sollicitées ont été précisées. Il convient donc d'intégrer ces nouvelles informations dans la prévision budgétaire.

Concernant l'opération 107 – Stade, les travaux sont de 2 natures : **remplacement du pare-ballon** et **rénovation de l'éclairage du stade**. Le département du Finistère a voté un **soutien de 11 000,00 € pour le remplacement du pare-ballon**. Il est proposé d'ajouter 3 000,00 € aux 8 000,00 € déjà prévus.

L'opération 94-Aménagement du bourg comprend plusieurs projets : **la construction du tiers-lieux Ti Flap**, l'**aménagement paysager du bourg** et **l'acquisition et démolition de bâtiments rue Saint-Ergat** en vue de construire des logements sociaux. Ces trois projets ont fait l'objet de demande de subvention.

Le **compte 1321 comprend les subventions de l'Etat** pour le projet de construction du Tiers-lieux Ti Flap. Le solde 2025 de leur montant était estimé à 16 306.40 €. Seulement, le montant des dépenses présenté de ce projet était **inférieur au montant annoncé au départ**. Par conséquent le montant d'une des subventions a été proratisé. Ce qui représente une baisse de – 3 030.00 € sur le prévisionnel. Il est donc proposé de diminuer de -3 030.00 € ce crédit.

Le **compte 1322 comprend les subventions de la Région Bretagne** pour le projet d'acquisition-démolition de bâtiments Rue Saint-Ergat et pour le projet d'aménagement paysager du bourg. Pour rappel, le montant de ces 2 subventions cumulées s'élevait à 194 000,00 €. Au moment du vote du BP 2025, les dépenses prévues pour ces projets étaient moins importantes qu'annoncées et une proratisation avait été anticipée. En effet,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212902241-20251218-DCM_2025_35-DE

le crédit de ce compte s'élevait à 120 000,00 €. Finalement, les dépenses présentées une fois les 2 projets achevés permettent de solliciter un montant d'environ 121 200.00 €. Il est donc proposé **d'ajouter 1 200.00** € à ce compte, montant accordé ou attendu, ajusté en fonction des dépenses réalisées.

Le compte 1323 concerne les subventions départementales. Au cours de l'année 2025, le département a accepté d'attribuer une **aide pour la réalisation d'un nouveau terrain de pétanque**. Ce projet faisait partie des travaux d'aménagement paysager du bourg. La subvention accordée s'élève à 4 000,00 €. Il est proposé d'ajouter ce montant.

Enfin, la dernière opération concernée par la décision modificative est **l'opération 113-Cimetière**. Le projet de mise en accessibilité du cimetière ne pourra pas être réalisé en 2025. Il est cependant conservé dans les projets de dépenses 2025 afin d'être reproposé au conseil municipal lors du vote du budget 2026. Toutefois, **la subvention départementale attribuée en 2025 était conditionnée à la réalisation du projet avant le 31/12/2025**. Dans ces conditions, il est proposé de renoncer à la subvention départementale et de retirer le montant estimatif de la subvention qui s'élevait à 5 000,00 €.

Le projet est donc **d'augmenter de 379.38 € les recettes d'investissement** du budget 2025 de la commune de Pouldergat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
entendu l'exposé du rapporteur,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus.
- **PRÉCISE** que le budget s'équilibre alors comme suit :
  - Section de fonctionnement - recettes et dépenses : 909 970.87 €
  - Section d'investissement – recettes et dépenses : 664 353.89 €

A Pouldergat, le 18 décembre 2025,
Pour extrait conforme,

Henri SAVINA,
Maire

Karine ALIOUANE
Secrétaire de séance

